

# Marché d'ArtYsans Yverdon

**AU CHÂTEAU D'YVERDON-LES-BAINS**

**DU 5 et 6 NOVEMBRE 2022**

## Règlement du marché

**Organisation :** Association ArtYsans Yverdon, Rue des Prés-du-Lac 19, 1400 Yverdon-les-Bains.

**Lieu :** Château d'Yverdon, salle Léon Michaud, Foyer et Aula Magna, cour extérieure et emplacements à l'extérieur devant le château.

**Horaires d'ouverture :** Samedi de 9h00 à 18h00 ; Dimanche de 10h00 à 17h00.

### Installation à l'intérieur :

- Vendredi 4 novembre de 16h00 à 20h00 sur réservation (à indiquer sur l'inscription).
- Samedi 5 novembre dès 6h30.
- Dimanche 6 novembre dès 8h00.

### Installation à l'extérieur :

- Samedi 5 novembre dès 6h30. Les stands extérieurs au pied du château doivent être démontés le samedi soir dès 18h et remontés le dimanche matin. Les stands extérieurs dans la cour du château doivent également être démontés le samedi soir dès 18h par mesure de sécurité (intempéries). Le matériel peut être entreposé dans les salles louées par l'organisation. Si l'artisan refuse de démonter et laisse son stand en l'état, il assume l'entière responsabilité des risques encourus pour son matériel et pour les éventuels dégâts à autrui ou au château.
- Dimanche 6 novembre dès 8h00.

**Démontage final :** Dimanche dès 17h00. L'artisan s'engage à laisser son emplacement propre et exempt de tout matériel ou débris.

### Emplacements :

- La disposition des stands est décidée et communiquée par l'organisation.
- Les stands extérieurs sont de 3 x 3 m. Les stands intérieurs sont de 3 x 2m50 (des variantes sont possibles). Deux chaises sont mises à disposition par stand.
- Il est possible de louer des tables pour l'intérieur (dimension 100 x 80 cm, maximum 3 tables par artisan). Tarif : 5.-/ table à régler à l'inscription. En cas

de forte demande, il est possible que toutes les demandes ne puissent pas être satisfaites.

#### **Décoration du stand :**

- Chacun prend soin de mettre son stand en valeur, notamment avec un nappage complet des tables.

**Electricité :** Chacun est tenu de prendre son matériel : lampes, dérouleurs, etc.

#### **Dommmages :**

- Il est formellement interdit de coller, de punaiser ou d'agrafer des objets, des affiches ou des informations contre les murs, les parois, les portes, le sol et les poutres du château.

#### **Marchandises :**

- L'artisanat proposé est confectionné exclusivement par l'artisan et, le cas échéant, est en conformité avec les lois qui le concernent.

#### **Parcage :**

- Le numéro d'immatriculation du véhicule avec lequel vous viendrez doit être indiqué aux organisateurs lors de votre inscription, afin de vous permettre de décharger votre matériel au pied du château.
- Pendant le déchargement du vendredi soir ou du samedi matin, une autorisation provisoire (fournie sur place par les organisateurs) est à mettre derrière votre pare-brise, puis à rendre aux organisateurs.
- Un macaron de parcage au parc du Midi (à 5 mn à pied) à prix préférentiel (10.- au lieu de 15.-/ jour) pour le samedi est disponible sur demande aux organisateur (à indiquer lors de l'inscription). Pour le dimanche, il est possible de se parquer sans payer.

#### **Tarifs des stands :**

- Stand intérieur (tarif membre\*) : CHF 150.-
- Stand intérieur (tarif non-membre) : CHF 180.-
- Stand cour extérieure (tarif membre\*) : CHF 80.-
- Stand cour extérieure (tarif non-membre) : CHF 110.-
- Stand au pied du château (tarif membre\*) : CHF 70.-
- Stand au pied du château (tarif non-membre) : CHF 100.-

\*Les membres de l'Association ArtYsans Yverdon dont la cotisation est à jour bénéficient d'un prix sur les emplacements et d'une priorité d'attribution (*sous réserve de stands encore disponibles*).

### **Délais et conditions :**

- L'inscription datée et signée est à renvoyer avant le 30 juin 2022 :
  - ✓ Par mail : [secretariat@artysansyverdon.ch](mailto:secretariat@artysansyverdon.ch)
  - ✓ Par courrier : Association ArtYsans Yverdon c/o Ursula Gerber Badan, Rue des Prés-du-Lac 19, 1400 Yverdon-les-Bains
- Il peut arriver que des inscriptions soient refusées pour des raisons de quota ou d'autres motifs que l'organisation n'est pas obligée de détailler.
- Le paiement est à faire au plus tard le 30 juin 2022 sur le compte suivant :

ArtYsans Yverdon  
Rue des Prés-du-Lac 19  
1400 Yverdon-Les-Bains  
IBAN : CH71 8080 8005 2613 6864 8  
Mention : « Marché du château 2022 »

### **Votre inscription ne deviendra définitive qu'à réception de votre paiement.**

- Après la clôture des inscriptions, le comité procédera à la sélection des artisan(e)s et vous serez averti(e) par mail si vous êtes ou non retenu(e).

### **Résiliation et/ou non venue de l'artisan :**

- Si l'artisan se retire après confirmation de son inscription et après le 1<sup>er</sup> septembre, le montant versé reste acquis à l'organisation. Si l'artisan se retire après confirmation de son inscription, mais avant le 1<sup>er</sup> septembre, son inscription sera remboursée sur sa demande, moins Fr 10.- de frais de dossier. L'organisation aura de plein droit la possibilité d'attribuer l'espace vacant à un autre artisan. L'artisan qui se retire ne peut en aucun cas céder sa place à un autre artisan.

### **Annulation forcée :**

- En cas d'annulation forcée du marché (notamment pour raison de COVID), le prix du stand sera restitué, moins Fr. 10.- de frais de dossier.

### **Assurances :**

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégâts d'eau, de vol, de feu et de dommages causés à des tiers. Chaque artisan est tenu de prendre ses propres dispositions pour s'assurer personnellement. Le for juridique est à Yverdon-les-Bains.

En signant sa demande d'inscription, l'artisan déclare adhérer sans réserve aux clauses du présent règlement.

Yverdon-les-Bains le 18 mai 2022.